

La dérive des compétences : un problème dont nous devons nous préoccuper

Concernant votre système de valeurs, qu'à titre personnel je respecte, vous êtes alarmés par la Charte des droits fondamentaux, et par la dérive possible des Institutions européennes.

La Charte, faut-il le rappeler, a été adoptée en même temps que le Traité de Nice, que les partisans du « non » aspirent à conserver, et **ne s'applique qu'aux décisions des institutions européennes, dont aucune n'a de compétence « sociétale »**.

Au lieu de choisir l'isolement, les Irlandais seraient bien inspirés de se rapprocher de ceux qui, comme eux-mêmes, souhaitent qu'il n'y ait aucune « dérive » des compétences. Et ce serait, soit dit en passant, une occasion de renouer des liens plus étroits avec la France.

Le problème de la dérive des compétences est en effet une question réelle dont nous devons nous préoccuper. **Il n'est pas acceptable en effet que le Parlement européen vote des résolutions qui sortent des compétences des Traités, ou que tel ou tel Commissaire annonce des initiatives qui ne sont pas compatibles avec la lettre des textes.** Il revient au Président du Parlement, et au Président de la Commission de veiller au strict respect des textes des Traités (ce qui a été, il faut bien le dire, insuffisamment le cas jusqu'ici).